

L'école syndicaliste de la Haute-Garonne



S.N.U.D.I.-F.O Le Syndicat des
Instituteurs et des Professeurs des Ecoles,
Confédéré et Indépendant

N°: 79 du 21/12/2010

N° CPPAP: 1213S06961

Bulletin trimestriel

Bulletin Départemental du SNUDI-FORCE OUVRIERE

Directeur de publication : J-C Tarroux.. Imprimerie : UD FO 93 bd. de Suisse 31200 Toulouse

SNUDI-FO - 93 bd de Suisse 31200 Toulouse ;

permanences: Tous les jours

Tel/fax : 05.61.47.89.55

Mail : snudi.fo31@wanadoo.fr

site : www.snudifo31.com

Dispensé de timbrage nom du site de dépôt

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

**Le SNUDI FO vous souhaite de
joyeuses fêtes et une bonne année 2011**

**Assemblée générale des adhérents
19 janvier de 14h à 16h00 suivie d'un pot fraternel
Union Départementale FO, 93 Bd de suisse 31200 Toulouse.**

Editorial

Le 21 décembre 2010

Christophe Lalande Secrétaire départemental

Le mercredi 24 novembre, François Fillon déclare à l'assemblée nationale :

« ...Il faut continuer de rénover notre héritage social et non pas faire de nos droits le matelas de notre léthargie (...) Nous avons clarifié les conditions d'un dialogue social responsable. Après le temps des désaccords, le temps du dialogue pragmatique est revenu. La loi du 20 août 2008, relative à la rénovation du cadre de représentativité, a amorcé un changement du paysage syndical. Ce sera la clef d'un nouveau réformisme social... »

En clair, le premier ministre réaffirme son intention d'associer étroitement les syndicats à son programme de contre-réformes. Il fait pour cela explicitement référence à l'accord CGT-CFDT-MEDEF du 20 août 2008 qui prétend interdire aux syndicats qui ne seraient pas « responsables » le droit de revendiquer librement et en toute indépendance pour le compte des salariés.

Force Ouvrière a démontré durant toute la campagne des retraites qu'il est un syndicat qui, du point de vue des salariés, prend toutes ses responsabilités en appelant au retrait de la contre-réforme des retraites et en proposant la grève interprofessionnelle pour bloquer le pays et contraindre le gouvernement à reculer.

Force Ouvrière ne « passe pas à autre chose », n'accepte pas cette loi sur les retraites et demande son abrogation. Tout comme Force Ouvrière n'accepte pas la masterisation qui place nos jeunes collègues dans des conditions impossibles, n'accepte pas que les EVS soient licenciés sans autre forme de procès après des années de loyaux services, n'accepte pas que nos jeunes collègues sans affectations soient niés dans leurs droits...

Force Ouvrière revendique, combat et obtient des résultats. N'en déplaise à M. Fillon, le Snudi FO n'a pas vocation à cogérer de manière « responsable » mais à défendre les salariés et à revendiquer en toute indépendance. C'est pour cela que des dizaines de collègues ont nouvellement rejoint le Snudi FO 31 qui a vu son nombre d'adhérents progresser de 50 % en 2010.

Adhérez, faites adhérer au Snudi FO !

Participez à l'AG de rentrée du Snudi FO.

Notre syndicat et notre fédération départementale se portent bien !

Importante augmentation des adhésions en 2010 :

1^{er} degré (snudi FO) : + 47% / personnels du privé (sddep) : + 12 % / Syndicat FO des lycées et collèges (snfolc) : +11% ; syndicat du supérieur (snprees) + 3% / création du syndicat des assistantes sociales (snfoasen)/ création du syndicat des personnels administratifs avec un nombre d'adhésions très encourageant en 1 seule année (spaseen) /

Des résultats électoraux prometteurs :

- chez les administratifs et les techniciens : 2 élus en CTPS (2^{ème} syndicat), doublement des voix aux CAPA des administratifs, FO devient majoritaire chez les adjoints au Rectorat.
- Le jeune syndicat des assistantes sociales se présente aux élections et entre dans la CAPA avec 1 élu et 17,5% des voix.

Activité du snudi FO depuis la rentrée septembre 2010

Des interventions sont menées concernant les affectations des personnels avec des résultats importants

Sur les affectations dans les phases 2, 3 et 4 du mouvement : prise en compte de 8 situations personnelles.

Concernant les personnels en surnombre affectés à la rentrée pour quelques semaines en « intérim » d'un stagiaire, puis mutés sur des postes dispersés dans tout le département, le syndicat réunit les personnels et établit avec eux les revendications :

- . soit être affecté sur un poste à l'année qui prend en considération la zone géographique où ils ont démarré l'année et être affecté dans une zone géographique proche du domicile compatible avec la vie personnelle.
- . soit être affecté sur un poste de titulaire remplaçant brigant droit aux ISSR.

Le syndicat demande audience sur cette question et est reçu avec 5 PE en surnombre.

15 dossiers sont déposés.

Pour le moment, 8 collègues ont obtenu un poste satisfaisant ou bien une amélioration a été obtenue par le syndicat, 5 collègues sont toujours en surnombre dans leur école, 2 collègues ont été affectés sur un poste ne leur convenant pas et le syndicat continue d'intervenir pour obtenir gain de cause.

Personnels en contrat aidé :

Alors que la situation de ces personnels AVS EVS est déjà très difficile, annonce est faite courant octobre que les contrats (y compris ceux ayant possibilité de renouvellement) ne seraient pas reconduits.

La fédération départementale FO déjà fortement mobilisée sur cette question engage à nouveau l'action pour obtenir le réemploi de tous. En quelques semaines, ce ne sera pas moins d'une audience à la préfecture, de 2 audiences intersyndicales à l'Inspection Académique accompagnées à chaque fois de rassemblements et manifestations, d'un soutien au blocage d'une école exigeant le maintien de son EVS, de milliers de pétitions signés...

Pour le moment, des engagements de réemploi ont été pris. Notre syndicat a transmis les dossiers de ses 13 syndiqués concernés pour obtenir le réemploi dès la rentrée à l'IA, à la DIRECCTE (direction régionale de l'emploi), à Pôle emploi. Des assurances pour certains collègues ont été données oralement. Il reste néanmoins le problème de la quotité horaire (passage de 26 heures à 20 heures avec perte de salaire) et nous continuons d'intervenir notamment en direction de la préfecture pour que les textes de maintien de la quotité horaire de travail soient respectés.

Etude surveillée dans la commune de Saint Gaudens :

Le maire de Saint Gaudens projetait de supprimer les études surveillées effectuées par les enseignants sur sa commune pour proposer du soutien scolaire organisé par des étudiants et des personnels en contrat aidé.

Les collègues concernés ont été réunis. Le syndicat est intervenu avec son union locale de Saint Gaudens et l'appui de l'Union Départementale. Le maire a finalement décidé de surseoir à cette suppression jusqu'à la fin de l'année scolaire et les collègues concernés peuvent continuer à assurer leur service d'étude surveillée. Le syndicat demande à être reçu par le maire pour qu'il maintienne les études surveillées pour les années à venir.

Carte scolaire au couteau : 8967 postes de moins. (150 à 200 de moins sur l'Académie ?).

Les postes « sans élève » ont été « récupérés » les années précédentes. Les effectifs ont été globalisés sur les communes.... Maintenant l'IA risque de s'attaquer aux « seuils » eux-mêmes.

Nous n'avons pas les dates des réunions officielles, mais dès à présent nous recueillons les dossiers. Nous mobilisons dans les écoles menacées ou celles qui revendiquent. Contactez le syndicat !

PPMS :

Suite à la publication du règlement intérieur type et à la publication de son paragraphe réservé au dispositif PPMS, le syndicat saisit l'Inspecteur d'Académie et demande une audience.

Le PPMS pose ses fondements sur circulaire du 29 mai 2002. Rappel : la catastrophe de l'usine AZF est largement à l'origine de la mise en place des PPMS. Dès 2002 le SNUDI FO31 condamne cette mise en œuvre contraire aux principes de compétence et de responsabilité de la sécurité civile des directeurs. 1500 enseignants avaient signé la pétition SNUDI FO31.

Au final les pouvoirs publics rappellent le droit. Nos interventions successives aboutissent à la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, qui confie au Préfet et aux maires l'élaboration de plans (ORSEC et Plans Communaux de Sauvegarde-PCS-) aux niveaux départemental et communal. Cette loi donne aux Maires des communes concernées par l'existence des risques majeurs la responsabilité de l'élaboration d'un PCS qui organise, à l'échelle communale et en cohérence avec le plan ORSEC, la protection des populations et l'action des secours.

La circulaire de 2002 ne prend pas en compte le droit nouveau et nous demandons à l'inspecteur d'Académie de se mettre en conformité avec la loi.

Sur ce dossier, consultez notre site où une brochure spéciale PPMS sera mise en ligne à la rentrée.

Temps partiel à 80%, payés à 85,7 % :

Date limite de demande selon la circulaire départementale : 31 janvier. (Date limite selon la réglementation nationale : 31 mars)

la circulaire départementale ne prévoit pas l'option « temps partiel **hebdomadaire** à 80% ». Or, ce n'est pas réglementaire.

Le syndicat recueille tous les dossiers des collègues qui veulent opter pour cette formule du 80%, formule évidemment plutôt avantageuse.

Comme le document de l'administration n'inclut pas cette demande, nous vous invitons à rajouter une case :

« Demande à bénéficier du temps partiel hebdomadaire à 80% ».

Si vous êtes intéressés, transmettez impérativement le double au syndicat qui vous conseillera et interviendra.

Explications complémentaires :

*le 80% **hebdomadaire** est la forme la plus proche de la réglementation nationale de la fonction publique.*

Le syndicat est intervenu à plusieurs reprises sur ce dossier. L'IA dit qu'il recevra les demandeurs mais ne souhaite pas donner cette possibilité au nom de « l'intérêt du service ». La véritable raison est financière.

Sauf que plusieurs Tribunaux Administratifs déboutent les IA et commencent à donner des réparations financières.

Etat des lieux des écoles maternelles de Toulouse :

Florence Thiburs et Sandra Charré, directrice d'école, toutes deux membres du bureau départemental sont à l'initiative d'une enquête envoyée aux écoles concernant les difficultés dans les écoles maternelles toulousaines, lien avec la mairie, avec les CLAE, problèmes de locaux et de matériel, inscription des élèves et notamment des tout petits... 12 écoles ont répondu à ce questionnaire. Une réunion est organisée.

Le SNUDI FO a demandé audience auprès de la mairie de Toulouse pour porter les revendications de ces écoles : . Le respect de la règle « c'est l'Ecole qui prime ». Si les installations du CLAE gênent l'organisation de l'activité pédagogique, il faut rechercher d'autres solutions. Respect des bureaux des directeurs et droit à des salles de pause calmes pour les enseignants comme cela se fait pour tous les salariés.

. Le refus de l'implantation d'un 3^{ème} service de cantine et de l'entassement dans les dortoirs avec implantation de lits superposés.

. L'allègement des procédures de commandes avec retour à un logiciel unique, transparence, clarté et simplification des procédures.

. Le remplacement des ATSEM absentes.

. La revalorisation des indemnités de direction.

Rythmes scolaires et rapport Reiss :

Par plusieurs communiqués, le syndicat alerte la profession : la discussion engagée par le ministère ne vise à améliorer, ni le rythme scolaire des élèves, ni la réussite scolaire. Si besoin était de le prouver, les contre-réformes engagées par les gouvernements suffiraient à le démontrer.

Il s'agit en réalité de multiplier les propositions des « usagers » et des élus locaux ou associatifs pour soumettre les enseignants aux décisions locales. Le terme de cette course à l'émission conduit au démantèlement de notre statut national de fonctionnaire d'Etat, à remettre en cause de l'école républicaine (garante de la qualité et de l'égalité d'enseignement sur tout le territoire) pour la confier, elle et ses personnels, aux collectivités territoriales.

De janvier à mars, sur ces trois dossiers-carte scolaire, rythmes scolaires, rapport Reiss le syndicat propose des réunions d'informations syndicales.

Contre-réforme des retraites :

Vous trouverez ci-joint un « 4 pages » édité par l'Union Départementale. Il présente de manière chronologique les événements et les déclarations du gouvernement, de Force Ouvrière et de « l'intersyndicale ».

Il met en évidence la mobilisation de notre organisation pour que se réalise l'unité sur le mot d'ordre de retrait de la réforme avec pour moyen d'action la grève interprofessionnelle seule à même de bloquer le pays et de faire céder le gouvernement, ainsi que les obstacles qui se sont dressés.

Pour exemple, dans notre département, notre fédération a participé à deux intersyndicales de l'éducation durant cette campagne des retraites. Par deux fois, nous avons proposé de rédiger un appel commun intégrant l'exigence du retrait de la réforme et la nécessité de la grève interprofessionnelle. Les deux fois, au nom de « l'unité », les autres organisations présentes ont refusé d'intégrer le retrait de la réforme dans les revendications communes.

Notre fédération a toujours été mobilisée dans les nombreuses manifestations organisées dans le département pour scander nos mots d'ordre et notamment l'exigence du retrait de la contre-réforme.

Pour Force Ouvrière, cette contre-réforme est inacceptable et nous continuons d'exiger l'abrogation de la loi sur les retraites.

Bulletin d'adhésion à retourner à : SNUDI Force Ouvrière, 93 bd de suisse 31200 Tlse

Tel/fax : 05.61.47.89.55 mail : snudi.fo31@wanadoo.fr site : www.snudifo31.com/

L'adhésion syndicale donne droit à une réduction d'impôts égale à 66% du montant total de votre versement

Nom prénom nom jeune fille Né(e) le __/__/19__

Si c'est une première adhésion ou si vos coordonnées sont modifiées complétez les informations ci-dessous :

ADRESSE PERSONNELLE

précise _____

Code postal _____ COMMUNE _____ Tel fixe _____

Tel mob _____ MAIL _____

ETABLISSEMENT D'EXERCICE : titre def pro Commune

Ecole mat elem Autre _____

ADHERE AU SNUDI-FO le (date) : _____ SIGNATURE : _____

COTISATIONS 2011 Chèques à l'ordre du SNUDI FO 31 (entourez le montant de votre cotisation et votre fonction sur la grille ci-dessous)											
Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PE stag,adj,AIS, IMF	113 €	122 €	128 €	135 €	143 €	152 €	161 €	173 €	184 €	199 €	214 €
hors classe ad, AIS, IMF	161 €	182 €	195 €	209 €	226 €	241 €					

chargé.d'ecole : +3€ ; dir 2-4 class : +8€ ; dir 5-9 class : +13€ ; dir 10 clas et plus : +16€

Cotisation au mois = 1/12 x nbre de mois / Temps partiel : au prorata du temps travaillé

PERSONNELS SOUS CONTRAT : 7 % du salaire mensuel net

RETRAITÉS : 100 € sauf si pension < 1200 € (dans ce cas, 8,5% de la pension mensuelle)

Abonnement à FO HEBDO +18 € (journal interprofessionnel hebdomadaire)	oui	non
---	-----	-----